

M. Hudeo s'est inquiété de savoir dans quelles industries le chômage était signalé... A cette occasion, le Préfet du Nord a reçu hier matin, on son cabinet, une députation de maires ou d'élus du département, délégués qui lui ont exposé les craintes et lui a demandé quelles mesures il comptait prendre... M. Hudeo a indiqué à ces représentants ce qu'il pensait faire, ce qu'il avait fait déjà, en tant qu'ingénieur personnel. En ce qui concerne le budget de secours alloués, il a dit qu'il suffisait, les élus ont demandé qu'un décret modifie le règlementation en augmentant les secours et en étendant au chômage partiel. M. Hudeo a pris alors ses interlocuteurs de fixer par écrit leurs réclamations.

Les mesures prises par le Préfet du Nord

A 15 heures, M. Hudeo réunissait de nouveaux différents représentants de son cabinet... MM. Leroy, secrétaire général de la Préfecture; Quérou, Sous-Préfet; Lévêque, Inspecteur du Travail; Césaire, chef de bureau... A l'issue de cette assemblée, M. Hudeo, que nous sommes allés voir, nous donnait connaissance des mesures suivantes qu'il avait prises pour commencer... 1° Le chômage ne pourrait toucher un secours que sur présentation d'un certificat qui lui serait délivré par l'Office départemental de placement...

2° Les allocations actuelles seraient doublées pour ce qui concerne le chef de famille; le premier enfant a adulte; le deuxième enfant les 2/3 du salaire alloué au chef. Les enfants de moins de 15 ans, qui ne travaillent pas, recevraient 2 francs...

3° Les mesures ci-dessus intéressent les ouvriers chômant totalement. Ceux en chômage partiel ne recevraient les allocations actuelles sans majoration... 4° La somme ci-dessus est un maximum, il pourra être dépassé par les communes. Là où le chômage n'existe pas, il sera demandé d'en créer une...

5° Les secours seraient distribués par les Bureaux de Bienfaisance, sous le contrôle et le représentant du Préfet, d'un représentant ouvrier, d'un représentant patronal... 6° Il ne pourrait y avoir de cumul. Un chômeur ne pourra pas toucher à la caisse de la Commune et à celle de son syndicat...

7° Les Offices de placement actuels sont reconnus insuffisants; des circonscriptions nouvelles seront créées dans le département et rattachées à l'Office de Lille. Les secrétaires du service en seraient les correspondants... 8° Les mesures ci-dessus sont provisoires et ne pourront être appliquées qu'à la fin de l'année.

9° L'émouvement de la main-d'œuvre étrangère sera surveillé... 10° Telles sont les mesures prises provisoirement par le Préfet du Nord.

Plus de 2 millions de chômeurs en Russie bolchevik

Dans le rapport qu'il a présenté au Congrès des Trade-Unions soviétiques, le commissaire Schmidt a dit qu'il y avait plus d'un million de chômeurs en Russie bolchevik... Les chiffres officiels de la Russie bolchevik sont insuffisants; des circonscriptions nouvelles seront créées dans le département et rattachées à l'Office de Lille... 10° Telles sont les mesures prises provisoirement par le Préfet du Nord.

AFFRANCHISSEZ Vos Cartes de Visite

Sans aucun mot de correspondance 0 15 Avec formule de politesse de 5 mots au plus 0 25 Dans les autres cas 0 50

POUR L'ETRANGER

Cartes de visite et cartes dites de Noël et du Nouvel An, comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum : 30 centimes. Les mentions imprimées sont admises sans limitation sur les envois de l'épave affranchis 30 centimes.

Vos Cartes Illustrées

Avec seulement date, signature et adresse 0 15 Avec en plus inscription de 5 mots maximum 0 25 Dans les autres cas 0 40

POUR L'ETRANGER

Cartes illustrées comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum : 30 centimes; plus de cinq mots manuscrits : 50 centimes.

Commencement d'incendie

Un grand matin, à 7 heures 1/4, le personnel d'un grand établissement de notre ville était alerté par l'installation d'alarmes sonnant. C'est le commencement d'incendie, pris à son début, par des incendiaires anonymes.

LE TEMPS D'AUJOUR'HUI

Départ complet, ciel généralement couvert, quelques pluies en fin de nuit. 7 à 13 m. Température en hausse, minimum environ + 3°.

Sur la piste de l'assassin Le drame passionnel de LENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un complot d'importance d'une telle affirmation. L'Italien n'est donc pas allé en Allemagne comme il le dit dans sa lettre.

Deux jours avant le crime, il était au Quesnoy. L'amour de l'étranger a recomposé, en outre, une lettre adressée au père de l'assassin, sur le chemin de Croix.

L'Italien connaissait donc la route sur laquelle fut retrouvé le chapeau un moment disparu.

Nouveaux témoignages

Le cimetière est bien revenu au Quesnoy les jours précédant le crime. D'autres témoignages semblent le confirmer.

M. Trouillet, menuisier, rue des Lombards, nous affirme, en effet, avoir vu rôder sur le rempart, près de la porte Faurienne, le lundi, veille du crime, vers 6 h. 10 du soir, un individu qui tentait de se dissimuler et dont le signalement correspond étrangement à celui donné de l'Italien disparu.

Précédemment, à partir du jeudi 9 décembre, la femme du nuisancier a vu à plusieurs reprises un individu rôder au même endroit pour se diriger ensuite par la rue des Lombards vers la Place.

Un autre témoin, très affirmatif, affirme avoir aperçu au même endroit, le jour même de l'assassinat, un individu qui se dirigeait vers la rue de la Ville.

Un autre témoin, très affirmatif, affirme avoir aperçu au même endroit, le jour même de l'assassinat, un individu qui se dirigeait vers la rue de la Ville.

Il aurait été au Quesnoy le jour du crime

Non seulement l'Italien était au Quesnoy les jours précédant le crime, mais il y aurait été le jour même de l'assassinat.

Le marchand de livres, M. Félix Paslet, croit sans pouvoir l'affirmer, l'avoir vu le mardi jour du crime, dans la rue Saint-François, non loin de la maison de la couturière.

Un autre témoin, très affirmatif, affirme avoir aperçu au même endroit, le jour même de l'assassinat, un individu qui se dirigeait vers la rue de la Ville.

Pourquoi l'Italien a-t-il menti ?

Ces nombreux témoignages, concordants, qui établissent presque certainement la présence au Quesnoy de l'homme suspect, les jours précédant et le jour même de l'assassinat justifient la question.

Pourquoi le cimetière a-t-il menti ?... Dans la lettre, datée du 24, adressée de Belgique à son amie, l'Italien disait avoir suivi un camarade jusque Wilfrat, en Allemagne, dans le but de recouvrer une dette que celui-ci lui devait.

Or, à cette date, on voyait un individu suspect à Frasnoy, et l'Italien était remarqué dans la rue même de l'assassinat.

Le 19, il était chez son amie. C'est elle-même qui l'avoue. Si l'étranger n'était pas coupable, pourquoi aurait-il menti ce 19 ?

Pourquoi a-t-il écrit aujourd'hui que la lettre de Belgique n'était qu'un écrit destiné à donner le change.

Le filet se resserre

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons le filet de la justice qui se resserre de plus en plus autour de l'individu évadé est en train de se resserrer sérieusement de l'autre côté de la frontière.

On croit connaître le lieu de retraite de l'assassin présumé. Il y a été aperçu et a quelques jours il sera en la possession d'un habile qui lui puisse être. L'Italien ne pourra pas réussir à s'échapper.

La fatale imprudence d'un enfant à La Madeleine

EN GRIMPANT SUR LE TAMPON D'UN TRAMWAY, IL TROUVA LA MORT

Un accident mortel, dû à l'imprudence d'un garçonnet de 9 ans, a douloureusement ému, mardi vers 16 h. 30, les habitants du quartier du Chateaufort, rue de Lille, à La Madeleine.

En sortant d'un débit de tabac, le petit Charles Irénée-Charles, habitant aux Cachettes, rue de Lille, a voulu grimper sur le tampon arrière d'un tramway qui venait d'arriver à la gare de Lille.

La fatale imprudence de l'enfant a entraîné son décès. Les parents ont été avisés par le médecin de la mort de leur enfant.

Le médecin de la mort a constaté que l'enfant avait été écrasé par les rails du tramway.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

Le corps de l'enfant a été retrouvé dans la rue de Lille, à La Madeleine.

UN PROCES SENSATIONNEL A LYON Rème, l'escroc a été condamné à 10 ans de prison

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Hier, l'homme protégé, le voleur astucieux et le champion de l'évasion, Georges Rème, a comparu devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Le procès a été très sensationnel. Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Rème a été condamné à 10 ans de prison pour avoir volé un portefeuille contenant 10.000 francs.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.

Le froid continue à sévir et à faire des victimes. Hier, de nouvelles victimes ont été enregistrées.